

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Dispositions générales

Article 1

Sauf convention dérogatoire écrite, les relations de droit entre les parties sont régies par les présentes conditions générales de vente (produits ou services) dont le client-acheteur déclare avoir pris connaissance, et qui prévalent ainsi sur les propres conditions d'achat du client-acheteur.

La non-application par le vendeur d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales ne peut pas être interprétée par l'acheteur comme une renonciation à ces conditions.

Article 2

Pour être enregistrée, toute commande devra être accompagnée du paiement intégral, sauf conditions particulières accordées par la direction commerciale.

Article 3

Les produits commercialisés par NTFS sont payables à la commande, les seules dérogations ne seront que du fait de notre société. Les conditions de règlement enregistrées lors de la commande ne seront confirmées qu'après accord. Dans le cas de paiement fractionné, le défaut de règlement d'une échéance aura pour conséquence la suspension ipso facto de la fourniture des prestations concernées par ce défaut de règlement. D'une façon générale, tout règlement postérieur à la date d'échéance entraînera une pénalité de 10% des sommes dues.

Article 4

NTFS n'est valablement lié par un contrat passé par un de ses commerciaux, salariés ou indépendants, que si ce contrat est bien conforme aux tarifs établis, aux présentes conditions générales de vente et aux conditions particulières de commercialisation de la société. Toute dérogation est soumise à autorisation préalable expresse de la direction de notre société.

Article 5

NTFS s'engage à considérer comme " confidentielles " et entrant dans le champ d'application du secret professionnel auquel ils seront tenus, les informations de toute nature, écrites ou orales, relatives aux activités et attributions de votre société, que l'exécution de leur mission les amènerait à connaître, sans que lesdites informations n'aient à être estampillées " confidentielles ".

NTFS s'engage à ne pas divulguer lesdites informations confidentielles à quiconque, et en tout état de cause à respecter la présente clause de confidentialité.

Article 6

Tout litige et contestation seront à porter devant les tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Neuchâteau.

Dispositions particulières Internet

Article 7

Pour toute commande d'hébergement, NTFS se réserve le droit de refuser texte, illustration et en général tout contenu qui sont contraires aux bonnes mœurs, ou en infraction avec la législation, ou tout simplement susceptibles de choquer ou de troubler les visiteurs du site.

Article 8

La véracité des textes et des illustrations, fournis par les annonceurs pour la création des pages Internet, ne pouvant être vérifiée par NTFS, en conséquence l'annonceur dégage notre société de toute responsabilité qu'elle pourrait encourir notamment eu égard à la législation sur la publicité mensongère, ou la concurrence déloyale et s'engage à la garantir de toute poursuite judiciaire.

NTFS se réserve le droit de refuser texte ou illustration comportant une publicité manifestement trompeuse ou illicite.

Article 9

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, NTFS est seul titulaire des droits intellectuels sur tous les éléments qu'il aura créés pour réaliser le site, à l'exception des données fournies par le client sous sa seule responsabilité.

Pour permettre au client d'exploiter librement le site dans le cadre de son activité, le prestataire lui concède une licence d'exploitation sur tous les éléments concernant le site créé : programmes, études, analyses, documentation, créations graphiques, iconographiques ou infographiques qui auront été réalisées dans le cadre du présent contrat. Cette concession de licence n'est consentie que sous condition du paiement intégral du prix convenu.

Article 10

NTFS se réserve le droit de suspendre la mise en ligne des sites qui ne seraient pas entièrement payés.

Dispositions particulières matériels informatiques

Article 11

Le client est seul responsable des conséquences dommageables qui pourraient résulter de ses manipulations, modifications, suppressions et adjonctions de logiciels ou de matériels, de coupures ou de surtensions de courant, de contaminations par virus informatiques, d'absence de sauvegarde ou de toutes autres causes entraînant des dysfonctionnements.

Article 12

La facture tient lieu de bon de garantie, en cas de retour SAV (Service Après Vente), elle sera exigée, ainsi que l'emballage, la documentation et les drivers éventuellement fournis à l'origine. Tous les produits, sauf claviers, souris, logiciels, consommables et accessoires, sont garantis 1 an, pièce et main d'œuvre, retour en atelier, ou sur site pour les produits bénéficiant d'une garantie spéciale.

Toute intervention et tout test effectué sur une pièce retournée à tort en SAV sera facturé 30 Euros Hors Taxes, il appartient à l'acheteur de bien s'assurer du dysfonctionnement certain de la pièce avant de la retourner en atelier dans le cadre d'une garantie.

Article 13

NTFS conserve la propriété des produits vendus, jusqu'à encaissement intégral des sommes dues.

Réclamations, responsabilité

Article 14 :

Immédiatement après réception de l'envoi, l'acheteur est tenu de vérifier si la quantité livrée correspond à la quantité achetée. Les réclamations concernant les défauts visibles ou la conformité doivent, pour être recevables, être notifiées au vendeur par l'envoi d'une lettre recommandée au plus tard dans les deux jours suivant la réception de la marchandise. L'utilisation ou la revente éventuelle des marchandises met la responsabilité du vendeur à néant.

Les réclamations concernant les défauts cachés ne sont recevables que lorsqu'elles sont exposées au vendeur par lettre recommandée suffisamment motivée dans les deux jours ouvrables après la constatation du défaut et au plus tard dans les trois mois suivant la date de livraison. La charge de prouver qu'il a respecté lesdits délais incombe à l'acheteur. La facture y afférente ne sera créditée que si les marchandises ont été retournées au vendeur dans les sept jours suivant la date de la livraison. Si les marchandises sont retournées au vendeur après ce délai, celui-ci aura le choix entre un remplacement gratuit ou un passage au crédit de la facture sur base de la valeur des marchandises à ce moment. Dans les deux cas, toute forme de droit à un dédommagement de la part du vendeur est expressément exclue. Les réclamations de l'acheteur ne lui donnent jamais le droit de surseoir à ses obligations vis-à-vis du vendeur.